

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 31 - Vendredi 30 août 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

RESTRICTIONS À LA CIRCULATION DURANT LA FÊTE DU VIN 2013 6, 7 ET 8 SEPTEMBRE

Pour permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement.

Périodes :

Du lundi 2 au lundi 9 septembre 2013 au soir, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège et du Port seront fermées à la circulation ainsi que les places de La Liberté et du Marché.

Durant la manifestation, la Grand-Rue, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège ainsi que les places de La Liberté et du Marché seront interdites à la circulation.

Comme l'année dernière, un sens de circulation sera mis en place avec une signalisation adéquate, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à se référer à la déviation.

Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation.

Cortèges

Cortège des enfants

Départ : devant la poste – samedi 7 septembre 2013 à 15.15 h.

Poste - Rue de la Gare – Grand-Rue - rue Beauregard - rue de l'Hôpital – rue du Collège et Grand-Rue.

Cortège de la Fête du Vin

Départ : ch. des Prés-Guëtins – dimanche 8 septembre 2013 à 14.30 h

1^{ère} boucle : ch. des Prés-Guëtins – rue du Faubourg - rue du Tempé – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges - Pl. de La Gare.

2^{ème} boucle : Pl. de La Gare – pl. du Marché - rue du Port – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – pl. de La Gare.

La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 8 septembre 2013 à 23h00.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre collaboration et votre compréhension.

Police administrative

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée le

Mercredi 4 septembre 2013

Merci de votre compréhension.

La Préposée

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

Avis de construction

Requérants et auteurs du projet : M. et Mme Matthias et Christiane Grimm, route de Bienne 165, 2514 Chavannes.

Projet : Remplacement de toutes les fenêtres du bâtiment par de nouvelles fenêtres en bois, à la route de Bienne 165, sur la parcelle no 1457, ban de La Neuveville.

Zone : Périmètre de protection de Chavannes.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 août au 23 septembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 août 2013

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Raoul Ribeaud, route du Vignoble 28, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'une piscine enterrée au sud du bâtiment existant ainsi que mise en place d'une pompe à chaleur à l'est du bâtiment existant, à la route du Vignoble 28, sur la parcelle no 150, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 août au 23 septembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 août 2013

Services techniques de La Neuveville

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE



« Midi actif »

« ENTRE LA JOURNEE DE TRAVAIL, LE TEMPS PASSE DANS LES TRANSPORTS, LES COURSES, LES ENFANTS... MOI LE SPORT, JE N'AI PAS LE TEMPS D'EN FAIRE... » ! MAIS AVEZ-VOUS SEULEMENT ESSAYE LE SPORT A MIDI ?

Oubliés la cantine de l'entreprise, le restaurant coûteux ou le sandwich avalé en vitesse en regardant ses courriels : l'activité physique à mi-journée, c'est tout bon ! Outre les traditionnelles vertus du sport, c'est un excellent moyen de relâcher la pression et de rester performant jusqu'au soir.

Quand manger ? Vous pouvez éventuellement prendre une petite collation, un fruit ou un laitage une heure avant ou une fois l'effort terminé. C'est aussi un très bon moyen pour perdre du poids.

Et si vous êtes quand même réfractaire à l'idée du sport le midi, un conseil : faites le test ! Venez essayer cette activité sportive que vous propose « Midi actif ». Il s'agit de renforcement musculaire et cardio. En effet, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois offre la possibilité à toutes les personnes, qu'elles travaillent ou non à La Neuveville et dans les communes du Plateau de Diesse, de pratiquer un sport à midi, de 12h00 à 12h45.

Accompagnés d'un moniteur J+S, les participants ont la possibilité pour CHF 60. de participer à 12 séances. Les thèmes des activités sportives peuvent varier. Ce sport est donné dans une ambiance conviviale et ludique.

Allez-y ! Vous verrez, on se prend vite au jeu !

Ces cours auront lieu dans la salle de gymnastique du Collège du District, Prés-Guëtins 17, 2520 La Neuveville (il y a possibilité de se doucher).aux dates suivantes, de 12h00 à 12h45 :

29.08.2013	24.10.2013
05.09.2013	31.10.2013
12.09.2013	07.11.2013
19.09.2013	14.11.2013
26.09.2013	21.11.2013
03.10.2013	28.11.2013

Vous pouvez vous inscrire en tout temps auprès de: ossm.sport@pom.be.ch ou auprès de Manon Racine au 032 635 49 50.

Inscription également sur le site : www.be.ch/sport-ossm

Des flyers sont à disposition au rez-de-chaussée de la Mairie.



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch



BELLE FUT LA FÊTE VILLAGEOISE

Le comité d'organisation de la fête villageoise remercie toutes les personnes et les sociétés qui ont participé à la fête d'une manière ou d'une autre. Merci aussi au nombreux public qui a assisté au cortège du dimanche après-midi et rendu visite durant

tout le week-end aux différents carnotzets répartis dans le village.

Merci à la paroisse de Diesse et son pasteur pour la mise à disposition du préau de l'église et pour le culte du dimanche matin. Merci aux responsables du manège de Chérel qui ont mis leurs installations à disposition du vendredi au dimanche, un beau geste qui mérite d'être relevé. Merci aux musiciens et chanteurs qui ont participé à un Kiosque à musique de belle tenue et dont on parlera encore longtemps dans les chaumières. Et n'oublions pas la clique des Tuttlis qui a aussi contribué à la bonne ambiance. On félicite aussi tous les animateurs du samedi après-midi qui se sont occupés des jeunes et des enfants ou des adultes curieux de connaître un peu d'histoire de Diesse.

Le comité remercie aussi le ciel de nous avoir exaucés, en partie du moins, en nous gratifiant vendredi d'une magnifique soirée et dimanche pour le cortège d'un soleil splendide. Pour le reste, tout le monde fut bien abrité.

Si vous avez des photos ou des vidéos que vous aimeriez publier sur Internet, vous pouvez les envoyer à cinediesse@gmail.com et elles seront mises sur le site <http://cinediesse.wix.com/2013>.

Le CO de la fête villageoise 2013

SORTIES DES AÎNÉS

La sortie annuelle aura lieu le **samedi 7 septembre 2013**. Sont invitées toutes les personnes retraitées, domiciliées à Diesse, avec leur conjoint. Nous vous donnons **rendez-vous à 9h30** devant l'ancienne poste au milieu du village.

Les personnes intéressées à participer à la journée sont priées de s'inscrire à l'aide du talon ci-dessous ou par téléphone au 032 315 15 25.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA COURSE DES AÎNÉS

à renvoyer au bureau communal, 2517 Diesse, jusqu'au **2 septembre 2013**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre de personnes :

Repas de midi : Poisson :
Viande :

Secrétariat communal

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014-2017

Pour le Conseil communal, 10 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur le nom des six futurs conseillers communaux. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
ESPINA Luis	08.05.1959	Lamboing	Technicien en construction
FRÜH Markus	25.04.1956	Lamboing	Educateur
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
LECOMTE Alexia	26.02.1979	Lamboing	Indépendante
RACINE Frédéric	06.02.1974	Diesse	Employé à la poste, facteur
RACINE Gilbert	28.01.1947	Prêles	Retraité d'administration
SCHALLER Marie-Claude	01.07.1955	Diesse	Enseignante
SUNIER Dominique	22.06.1958	Lamboing	Garagiste
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour la Mairie, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour le Président des Assemblées communales, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

BOURQUIN René	17.07.1955	Diesse	Logisticien, empl. de commerce
PETIGNAT Pierre	12.01.1954	Diesse	Professeur
SPYCHIGER Igor	11.02.1972	Prêles	Infirmier

En ce qui concerne la Vice-présidence des Assemblées communales, aucun/e candidat/e ne s'étant présenté/e dans le délai imparti, la population sera invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur la personne qui devra assurer la Vice-présidence des Assemblées communales. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes « *Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort* ». Dès lors, les citoyennes et citoyens voteront pour la personne éligible de leur choix. Cette personne doit être majeure, de nationalité suisse et résider dans la commune depuis plus de trois mois.

L'administration communale

COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien remplir le bulletin de commande ci-dessous et le remettre au bureau communal ou au garde-forestier de triage M. Philippe Mottet (tél : 079 631 46 87 ou 032 323 88 19).

Hêtre, quartelage
Raisineux, quartelage Prix du stère : fr. 80.-

BULLETIN DE COMMANDE (à découper)

Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

..... stères hêtre quartelage

.....stères résineux quartelage

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Maison chrétienne pour les aveugles
Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12
www.cbmc.org
Dons: CP 87-192253-5



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

SEPTEMBRE
Lundis 2, 9
Samedi 7

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

** Annule et remplace les publications parues dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville des 3 et 10 mai 2013 **

Requérante : Bourgeoisie de Prêles

Auteur du projet : Viret Architekten AG, Mühlefeldweg 58, 2503 Bienne

Emplacement : Parcelle no 2185.3, Métairie de Prêles / Les Prés d'Orvin, commune de Nods

Projet : Mise en conformité des fosses pour eaux usées de ferme et domestique. Construction d'un abri sans lièvre pour le bétail.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

øZone : Agricole

Dérogations : 24 LAT ; 25 LCFo

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

Association Stand de Tir Nods – La Neuveville

DERNIÈRE SÉANCE DE TIR OBLIGATOIRE AU STAND DE TIR DE NODS

La dernière séance du tir obligatoire 2013 est organisée au

Stand de tir de Nods

le samedi 31 août 2013 de 9 h 30 à 11 h 30

Dispositions concernant le tir hors du service :

Une attention toute particulière doit être portée sur le contrôle des armes en entrant au stand et après les tirs. Les militaires astreints au tir obligatoire doivent être munis d'une pièce d'identité, de leur livret de service et leur livret de tir.

Ils doivent effectuer leur programme obligatoire avec leur arme personnelle. Un contrôle doit être tenu quant à la munition remise, utilisée et rendue. Nous invitons les tireurs astreints à réserver cette date. Bon tir.

Société de tir Nods-La Neuveville – W.Su

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 31 août de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration! Votre soutien compte! CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch

Nouvelles de l'administration

Le canton et les associations hospitalières fixent la procédure pour l'élaboration d'une nouvelle liste des hôpitaux pour les soins aigus somatiques

La voie est ouverte vers une nouvelle liste des hôpitaux dans le canton de Berne. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et les associations représentant les hôpitaux ont en effet trouvé un accord quant aux principes sur la base desquels la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale élaborera une nouvelle liste des hôpitaux. Celle-ci vaudra pour tous les fournisseurs de prestations dans le domaine des soins aigus somatiques à compter de l'an prochain. La liste des hôpitaux 2014 garantira une très bonne couverture de soins à la population, assurera une saine concurrence entre les fournisseurs de prestations et renforcera le site hospitalier bernois.

La liste des hôpitaux est l'instrument par lequel le canton définit les mandats de prestations des hôpitaux, des cliniques psychiatriques et des cliniques de réadaptation dont les prestations sont cofinancées par les pouvoirs publics. Huit hôpitaux de soins aigus somatiques avaient recouru auprès du Tribunal administratif fédéral contre la liste des hôpitaux 2012, entrée en vigueur le 1er mai 2012. En outre, plusieurs interventions parlementaires ont demandé au Conseil-exécutif de revoir cette liste. La Direction

de la santé publique et de la prévoyance sociale s'est donc entretenue des points litigieux de la liste 2012 avec l'Association des cliniques privées du canton de Berne et le réseau « diespitäler.be ». Un processus constructif a permis aux partenaires de rapprocher leurs positions respectives et de trouver des solutions pour régler les dispositions litigieuses. Les résultats ont été consignés par écrit.

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et les associations représentant les hôpitaux bernois sont tombées d'accord sur les principes suivants pour élaborer la liste des hôpitaux 2014 :

Système de classification des prestations : adoption intégrale du système zurichois à compter de la liste des hôpitaux 2014, y compris le nombre minimal de cas

Abandon de la concentration cantonale de la médecine hautement spécialisée et donc des consignés sur les volumes minimaux

Reconnaissance, pour l'attribution des mandats de prestations, des normes qualitatives et des nombres minimum de cas prévus par le système zurichois de classification des prestations

Abandon de l'actuel critère utilisé pour contrôler l'adéquation des prestations avec la couverture des soins (fin de la règle 3%/15%)

Volonté d'une concertation pour définir les futurs critères de qualité, d'économicité et d'adéquation des prestations avec la couverture des soins

Accord sur l'octroi de délais transitoires appropriés pour la mise en conformité avec les prescriptions cantonales

Analyse concertée des points à régler pour l'élabo-

ration de la liste

Nouvelle liste des hôpitaux à compter de 2014

Se fondant sur ces principes, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale s'attèle maintenant à l'élaboration de la liste des hôpitaux 2014 pour les soins aigus somatiques, qui modifiera la liste 2012 sur les points décisifs. Elle sera soumise à la procédure administrative usuelle comportant l'audition des fournisseurs de prestations. Le gouvernement l'adoptera après l'audition, soit avant la fin de l'année. La liste des hôpitaux 2014 garantira à la population bernoise une très bonne couverture de soins à un coût raisonnable, assurera une saine concurrence entre les fournisseurs de prestations et renforcera le site hospitalier bernois.

Phase transitoire

D'ici là, la plupart des établissements hospitaliers sont assujettis à la liste 2012, ceux qui ont interjeté recours contre la liste 2012 étant subordonnés, selon les cas, à la liste 2005 ou 2010. Le canton va demander au Tribunal fédéral administratif de suspendre les recours interjetés contre la liste des hôpitaux 2012. Ces recours seront classés sans suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle liste des hôpitaux.

« Offrez de l'espoir! »
Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Croix protestante, 2013 Neuchâtel
Rue des Courtoises 10, 2000 Neuchâtel
Tél. 020 728 84 10, www.cbmc.org
Donn. CP 87-182513-1



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération

des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

COURSE ANNUELLE 2013 "FIL D'ARGENT" Groupe des Aînés de Prêles

Vendredi 20 septembre 2013 - rendez-vous à 09h30 au funiculaire

La course annuelle du groupe des aînés aura lieu le vendredi 20 septembre 2013. Il s'agit d'une croisière sur les trois lacs.

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au 14 septembre 2013 au plus tard.**

Pour cette sortie, vous devez vous munir de votre carte d'identité, ainsi que de votre abonnement 1/2-tarif si vous en possédez un, ceci pour l'achat des billets.

Pour tout renseignement sur cette excursion, vous pouvez appeler Mme Francine Giauque au 032 315 23 79.

Nous espérons vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014-2017

Pour le Conseil communal, 10 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur le nom des six futurs conseillers communaux. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
ESPINA Luis	08.05.1959	Lamboing	Technicien en construction
FRÜH Markus	25.04.1956	Lamboing	Educateur
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
LECOMTE Alexia	26.02.1979	Lamboing	Indépendante
RACINE Frédéric	06.02.1974	Diesse	Employé à la poste, facteur
RACINE Gilbert	28.01.1947	Prêles	Retraité d'administration
SCHALLER Marie-Claude	01.07.1955	Diesse	Enseignante
SUNIER Dominique	22.06.1958	Lamboing	Garagiste
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour la Mairie, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour le Président des Assemblées communales, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

BOURQUIN René	17.07.1955	Diesse	Logisticien, empl. de commerce
PETIGNAT Pierre	12.01.1954	Diesse	Professeur
SPYCHIGER Igor	11.02.1972	Prêles	Infirmier

En ce qui concerne la Vice-présidence des Assemblées communales, aucun/e candidat/e ne s'étant présenté/e dans le délai imparti, la population sera invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur la personne qui devra assurer la Vice-présidence des Assemblées communales. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes « *Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort.* ». Dès lors, les citoyennes et citoyens voteront pour la personne éligible de leur choix. Cette personne doit être majeure, de nationalité suisse et résider dans la commune depuis plus de trois mois.

L'administration municipale

TALON D'INSCRIPTION À LA COURSE ANNUELLE 2013 "FIL D'ARGENT"

Nom(s) :

Prénom(s) :

Rue :

No de tél. :

A retourner **jusqu'au 14 septembre 2013**
au plus tard à Mme Francine Giauque,
Le Rafour 26, 2515 Prêles

PETIT MARCHÉ DU MARDI MATIN

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le mardi matin, en plus du stand de fruits et légumes de M. Marolf, il y aura dorénavant un stand de produits du Seeland, tels que fromages, confitures, saucisses et jus de fruits. Ce stand sera tenu par M. Jegu.

L'administration municipale

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 31 août, 14 septembre, 28 septembre,
12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre,
7 décembre, 21 décembre.





Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 29 SEPTEMBRE 2013 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014-2017

Pour le Conseil communal, 10 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur le nom des six futurs conseillers communaux. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
ESPINA Luis	08.05.1959	Lamboing	Technicien en construction
FRÜH Markus	25.04.1956	Lamboing	Educateur
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
LECOMTE Alexia	26.02.1979	Lamboing	Indépendante
RACINE Frédéric	06.02.1974	Diesse	Employé à la poste, facteur
RACINE Gilbert	28.01.1947	Prêles	Retraité d'administration
SCHALLER Marie-Claude	01.07.1955	Diesse	Enseignante
SUNIER Dominique	22.06.1958	Lamboing	Garagiste
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour la Mairie, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

COURBAT Monique	07.06.1953	Lamboing	Professeure
GAUCHAT François	17.01.1943	Prêles	Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA
TROEHLER Raymond	05.01.1958	Prêles	Inst. électricien

Pour le Président des Assemblées communales, 3 candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique):

BOURQUIN René	17.07.1955	Diesse	Logisticien, empl. de commerce
PETIGNAT Pierre	12.01.1954	Diesse	Professeur
SPYCHIGER Igor	11.02.1972	Prêles	Infirmier

En ce qui concerne la Vice-présidence des Assemblées communales, aucun/e candidat/e ne s'étant présenté/e dans le délai imparti, la population sera invitée à se prononcer aux urnes le 29 septembre prochain sur la personne qui devra assurer la Vice-présidence des Assemblées communales. Comme l'indique l'article 31 alinéa 1 du Règlement de la Commune mixte de Plateau de Diesse concernant les élections aux urnes « *Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un tirage au sort.* ». Dès lors, les citoyennes et citoyens voteront pour la personne éligible de leur choix. Cette personne doit être majeure, de nationalité suisse et résider dans la commune depuis plus de trois mois.

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 31 août et 1^{er} septembre 2013, le gardiennage sera assuré par la famille Ramseier.
Le Comité

INFORMATION À LA POPULATION

Afin de pouvoir répondre à toutes questions, ou prendre note de vos suggestions, la Mairesse, Mme Monique Courbat, se tiendra à disposition des citoyennes et citoyens, à l'administration communale

Les mercredis de 15h00 à 16h00

Les personnes qui ne peuvent se libérer à ces heures, peuvent s'adresser à Mme Courbat, no de mobile 076 296 67 63, afin de fixer un rendez-vous. N'hésitez pas à vous faire entendre !

Le Conseil communal

INVITATION À TOUS LES CITOYENS DU PLATEAU DE DIESSE !

Durant le mois de septembre 2013 aura lieu la semaine du goût !

Dans le cadre de cette semaine, le Conseil communal a décidé de se mettre au fourneau et de vous inviter gratuitement à venir déguster un menu concocté tout spécialement et nommé :

« Bouquet gourmand »

Date : Vendredi 27 septembre 2013
Heure : 19h00
Lieu : Salle du Complexe du Cheval Blanc, Lamboing

Collecte, boissons payantes.

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de l'administration communale 032 315 11 70 d'ici le 20 septembre 2013.

Le Conseil communal

Nouvelles de l'administration

Le canton de Berne satisfait des subventions fédérales projetées

Le canton de Berne a pris connaissance avec satisfaction de la volonté de la Confédération de cofinancer une cinquantaine de projets de transport importants dans les agglomérations de Berne, Bienne, Berthoud, Langenthal et Thoune. C'est ce que prévoit le message relatif au financement conjoint des projets d'agglomération Transports et urbanisation pour la période 2015 à 2018, que le Conseil fédéral envoie en consultation.

Fin juin 2012, le canton de Berne a remis à la Confédération pour examen les projets d'agglomération de Berne, Bienne, Thoune, Berthoud, Langenthal et Interlaken. Ces projets montrent ce qu'il faut faire pour harmoniser l'évolution à venir des transports et de l'urbanisation dans les agglomérations citées. En ouvrant la consultation sur le message relatif au

cofinancement des projets d'agglomération, la Confédération fait connaître le résultat de ses examens et indique quels sont les projets d'infrastructure de transport qui bénéficieront du soutien financier du Fonds d'infrastructure.

Des projets importants pris en compte

Dans la mesure où les possibilités financières du Fonds d'infrastructure sont limitées, le canton de Berne est globalement satisfait des résultats de l'examen de la Confédération. Des projets importants – comme l'aménagement de la gare de Berne, plusieurs projets ayant des recoupements avec Tram Région de Berne et de nombreux autres projets dans les agglomérations – bénéficieront de contributions du Fonds d'infrastructure. Globalement, la Confédération prévoit de soutenir des projets dans le canton de Berne à hauteur de 325 millions de francs pendant la prochaine période de financement (2015 à 2018). L'enveloppe pour l'ensemble de la Suisse s'élève à 1,6 milliard de francs.

Mobilisation nécessaire

Certains projets nécessitent cependant encore de la mobilisation. Ainsi, le canton profitera de la phase de consultation pour s'engager avec ses partenaires, dans l'agglomération de Berne, pour que l'aména-

gement du nœud de transports publics d'Ostermündigen et l'assainissement de la Bolligenstrasse, passent de la catégorie de priorité B à la catégorie de priorité A. Le canton n'est pas non plus satisfait de l'appréciation portée sur le projet de prolongement de la ligne de tram 9 jusqu'à Kleinwabern. Les raisons invoquées par la Confédération à l'appui de son appréciation ne sont pas convaincantes.

La situation ne se présente pas non plus favorablement pour les agglomérations de Bienne et d'Interlaken. A Bienne, le Regiotram demeure dans la catégorie B. Quant à Interlaken, elle ne devrait bénéficier d'aucune manne fédérale dans un premier temps, car les effets du programme d'agglomération sont jugés insuffisants.

Le canton se mobilisera avec les régions afin d'obtenir des améliorations sur tous ces points.

Des moyens suffisants nécessaires pour le trafic d'agglomération

Pour que les problèmes de transport dans les agglomérations puissent trouver des solutions efficaces, il est essentiel que la Confédération continue de leur réserver une part suffisante des ressources du Fonds d'infrastructure.

Nouvelles de l'administration

L'EOS équilibre le budget 2014

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté son rapport sur l'examen des offres et des structures (EOS 2014) à l'intention du Grand Conseil. Le plan de mesures qu'il propose passe par une réduction des services publics, des ajustements structurels et une augmentation des recettes, qui allègent chaque année le budget cantonal. Ces allègements annuels se situent dans une fourchette comprise entre 231 millions de francs (2014) et 491 millions de francs (2017). Grâce à l'EOS, il sera possible, dès l'année prochaine, de présenter un budget équilibré et de résorber les déficits planifiés jusqu'ici. L'EOS réduit l'offre de services du canton déjà légèrement inférieure à la moyenne suisse dans nombre des 32 secteurs d'activité examinés. L'offre de services s'établira ainsi à 92% de la moyenne suisse, conformément à l'objectif que s'est fixé le Conseil-exécutif. Dans le cadre de l'EOS, celui-ci a réfléchi à d'autres mesures d'économie, chiffrées entre 212 (2014) et 211 millions de francs (2017), qu'il rejette toutefois après les avoir étudiées. La Commission des finances doit maintenant délibérer sur ce rapport.

Au cours des vingt dernières années, le gouvernement et le parlement du canton de Berne ont élaboré, puis mis en œuvre un total de 14 plans d'économie, qui ont à chaque fois généré des allègements budgétaires périodiques, dont la somme totale dépasse largement le milliard de francs. Grâce à ces efforts, le canton est parvenu à afficher un compte de fonctionnement excédentaire et à réduire fortement sa dette entre 1998 et 2011. Un risque de déficit structurel, dont le montant était chiffré entre 400 et 450 millions de francs sinon plus, est cependant apparu dès le printemps 2012 face à la mauvaise conjoncture économique, aux baisses d'impôts, notamment celui sur les véhicules routiers, à la diminution des bénéfices distribués par la Banque nationale et aux transferts de charges de la Confédération aux cantons, qui se sont en outre conjugués aux charges supplémentaires liées aux secteurs de la santé et des assurances sociales, sur lesquelles le canton n'a guère de maîtrise.

Face à ces perspectives, le Conseil-exécutif a lancé un vaste examen des offres et des structures (EOS 2014) en juin 2012, afin de remettre le plus rapidement possible de l'ordre dans les finances publiques. Contrairement aux plans d'économie usuels, le principal objectif de l'EOS n'est pas d'économiser un montant fixé d'avance, mais de résorber le déficit structurel, afin de rééquilibrer durablement le budget cantonal. L'EOS est placé sous la direction du professeur Urs Müller, ancien directeur et économiste en chef de l'institut de recherches économiques BAKBASEL.

Préparation complexe de l'EOS en deux phases
Pour réaliser l'EOS, le gouvernement s'est basé sur une étude de BAKBASEL. L'automne dernier, cet institut de recherches économiques avait, dans une première phase, analysé la situation financière et l'offre de services du canton de Berne sur la base des chiffres de 2010. Une première analyse sommaire avait montré que la capacité financière du canton est inférieure d'environ 25% à la moyenne suisse et qu'elle remonte à 85% environ après correction par la péréquation financière. Elle avait dans le même temps fait apparaître que le montant des dépenses cantonales consacrées au financement des services publics est, quant à lui, peu ou prou équivalent à la moyenne suisse. Pour compenser

cette moindre capacité financière, la population bernoise supporte une charge fiscale supérieure à la moyenne nationale d'environ 17%.

Dans un second temps, BAKBASEL avait comparé l'ensemble des tâches du canton de Berne avec le niveau de l'offre d'autres cantons. Pour ce faire, il avait classé les tâches du canton de Berne en 32 secteurs d'activité comparables. Les résultats de cette étude affinée avaient confirmé que les dépenses que le canton consacre au financement des services publics sont globalement dans la moyenne de celles des autres cantons. Les Directions avaient ensuite vérifié la plausibilité des données comparatives recueillies par BAKBASEL. La comparaison intercantonale des différents secteurs d'activité n'a pas été aisée, car la répartition des tâches entre canton et communes varie d'un canton à l'autre.

Enfin, l'EOS n'a été pas conçu comme un plan d'économies linéaires, mais comme un examen général des 32 grands secteurs d'activité du canton qui devait mener aux objectifs fixés par le gouvernement à l'aune des écarts par rapport aux cantons de référence. Les études comparatives réalisées au cours des premières phases de l'EOS ont montré que pour résorber le déficit structurel en passant exclusivement par un ajustement des offres et des structures, le canton de Berne devait réduire le niveau global moyen de ses charges et de ses services actuels pour l'établir à 92% de la moyenne suisse.

Objectif financier atteint au prix de rudes mesures
Dans une troisième phase (EOS, phase 3), les Directions avaient été chargées de proposer, sur la base de cette étude, des modalités d'ajustement de leur offre et de leur structure susceptibles de permettre au canton de Berne de réduire le niveau de ses charges à 92% de la moyenne suisse. Le gouvernement devait ensuite déterminer s'il pouvait assumer la responsabilité politique des mesures proposées. Dans le cadre de cette réflexion, il a créé deux « paniers » de mesures.

Il a classé dans le panier 1 les mesures dont il est prêt à assumer la responsabilité politique, bien que la plupart soient rudes. Le gouvernement les a étudiées et en a fait une évaluation politique en considération de la situation générale de la population bernoise et de la qualité du cadre de vie et de l'espace économique du canton à terme.

Compte tenu de la diversité du canton et de la structure particulière de ses besoins qui en résulte, le Conseil-exécutif estime qu'il est irréaliste de réduire l'ensemble des prestations à 92% de la moyenne suisse. C'est pourquoi le panier 1 comprend également des mesures afférentes aux recettes et aux salaires. Parmi elles figurent la suppression, dès l'an prochain, du forfait global pour la déduction des frais professionnels, qui est une spécificité fiscale bernoise unique en Suisse. Une autre prévoit le plafonnement de la déduction des frais de déplacement à 3 000 francs (comme en droit fiscal fédéral) à compter de 2016 au plus tard. Enfin, la croissance de la masse salariale (personnel et corps enseignant du canton), qui était jusqu'à présent fixée à 1,5% par an sur les quatre années de planification, est abaissée à 0,7% et 1% selon l'année. Avec les gains de rotation, les mesures salariales prévues par le Conseil-exécutif sur les quatre années de planification représenteront toutefois 1,5% de croissance. Les gains de rotation sont les fonds dégagés lorsque, devenu vacant à la suite d'un départ à la retraite, par exemple, un poste est confié à une personne engagée à un salaire inférieur à celui de son prédécesseur.

En tenant compte des effets de l'EOS 2014 (panier 1), le compte de fonctionnement est excédentaire dans le budget 2014, ainsi que sur l'ensemble des années de planification. En revanche, en l'état actuel de la planification, la dette cantonale reprendra sa progression à partir de 2015. De 87 millions de francs rien que cette année-là, l'augmentation de la dette se poursuivra et se chiffrera en centaines (en 2016) et en dizaines (en 2017) de millions de francs. Sans l'EOS, c'est une augmentation de 400 (en 2014) à 700 millions de francs (en 2017) qui menaçait le canton de Berne. L'EOS freine donc nettement l'endettement. Il est prévu de mettre à profit la suite du processus de planification pour le stopper, soit en améliorant encore le budget du compte de fonctionnement, soit en réduisant le volume des investissements, voire en combinant les deux. Le gouvernement adoptera la version définitive du budget 2014 et du plan mission-financement 2015-2017 à l'intention du Grand Conseil en août prochain.

A terme, l'EOS se soldera par 600 suppressions de postes, qui toucheront en particulier les secteurs de la formation et du handicap, la Police cantonale, la psychiatrie, l'Intendance des impôts et l'Office des ponts et chaussées (entretien des routes). Il est à ce jour impossible d'évaluer avec exactitude l'incidence d'un grand nombre de mesures sur les effectifs et il reste en outre à déterminer en détail quelles formes prendront ces suppressions de postes dans de nombreux secteurs. Comme il faudra attendre 2017 pour percevoir toute la portée financière des suppressions de postes et étant donné qu'une part significative d'entre elles se concentrera sur des secteurs précis, il est probable qu'une grande partie des postes concernés puisse être supprimée par le biais des départs naturels.

Dans les semaines et mois qui viennent, les Directions vont devoir élaborer un plan concret de réduction du personnel en concertation avec les services concernés. Le Conseil-exécutif est déterminé à éviter les licenciements, en profitant des départs naturels ou en proposant des mutations internes aux personnes touchées.

Attention à l'égard du canton

Le gouvernement a classé dans le panier 2 les mesures qu'il rejette pour des raisons politiques après les avoir examinées. Il est convaincu que la réalisation de ces mesures se heurterait à l'incompréhension de larges cercles de population, qui les jugeraient préjudiciables au canton. Au nombre de 25 environ (voir liste en appendice), ces mesures, dont la plupart concernent les secteurs de la santé et de la formation, généreraient, dans l'ordre, les allègements budgétaires supplémentaires suivants sur les années 2014 à 2017 : 212, 185, 202 et 211 millions de francs. Etant donné que le Conseil-exécutif s'oppose à ces mesures, les sommes qu'elles représentent ne seront pas intégrées dans le chiffrage du budget 2014 et du plan mission-financement 2015-2017.

Toujours dans le cadre de l'EOS 2014, le gouvernement s'est par ailleurs penché sur d'autres thèmes, sans parvenir à des conclusions définitives par manque de temps. Ces questions, notamment l'examen de l'informatique ou les relations entre l'Eglise et l'Etat, méritent d'être approfondies. Le gouvernement les présente dans le rapport sur l'EOS et poursuivra sa réflexion.

District

Communes de La Neuveville – Nods - Prêles PLAN DES CHEMINS FORESTIERS

Vu l'article 32 de l'Ordonnance cantonale sur les forêts du 29 octobre 1997, la Division forestière 8, Jura bernois, dépose le plan des chemins forestiers "La Neuveville – Nods – Prêles" auprès de l'administration des communes concernées.

Le plan des chemins forestiers fixe les tronçons à considérer comme chemins forestiers au sens de la loi sur les forêts et règle les interdictions de circuler.

Les documents seront déposés auprès de l'administration des communes de La Neuveville, Nods, Prêles et de la Division forestière 8, Tavannes pendant 30 jours, du 30.08.2013 au 30.09.2013. Ils peuvent y être consultés pendant les heures de bureau.

Les personnes en droit de faire opposition peuvent le faire par écrit, de manière fondée, au cours du délai de dépôt. L'opposition devra être déposée au secrétariat communal et être adressée à la Division forestière, à l'attention de l'Office des forêts du Canton de Berne.

Tavannes, le 22 août 2013

Division forestière 8 Jura bernois Case postale 54 2710 Tavannes	Le Chef de Division Renaud Baumgartner
---	---

Nouvelles de l'administration

« Police Bern »

La police unique du canton de Berne a fait ses preuves dans l'ensemble. C'est ce que montre un rapport de la Direction de la police et des affaires militaires présentant les conclusions d'une enquête réalisée auprès des communes. Interrogées sur leur expérience de la police unique et leur coopération avec ce corps, qui a été progressivement mis en place à partir de 2008, les communes notent que la coopération peut encore être améliorée. Elles réclament une plus grande visibilité de la police et demandent à avoir plus d'influence sur le pilotage.

Parmi les communes interrogées, quatre sur cinq jugent que la police unique progressivement instaurée dans le canton de Berne entre 2008 et 2010 est un système satisfaisant, voire bon. A l'occasion de la conférence de presse qu'il a donnée mardi (18 juin) pour présenter les conclusions de l'évaluation du projet « Police Bern », le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires, a dressé un bilan très positif dans l'ensemble de la police unique. Il a indiqué que le système avait certes fait l'objet de critiques à l'occasion de l'évaluation, mais que cela ne signifiait pas pour autant qu'il n'était pas concluant. Il a observé que nul n'aspire à revenir à l'époque antérieure à Police Bern, où les tâches de police ressortissaient à la fois de la

Police cantonale et à divers corps de police communale. Avec l'émergence de nouveaux phénomènes sociaux, qui nécessitent des besoins policiers accrus, le conseiller d'Etat estime que l'union des ressources dans le canton et leur emploi en fonction des circonstances sont parfaitement justifiés.

Un partenariat constructif

Selon M. Käser, l'interface entre le canton et les communes reste délicate et perfectible. Les communes demandent en particulier à gagner en influence et en possibilités de pilotage dans les domaines tels que la lutte contre les déchets sauvages ou les nuisances sonores. Le directeur de la police et des affaires militaires a souligné que la coopération avec les communes était néanmoins constructive. M. Daniel Arn, directeur de l'Association des communes bernoises, et qui s'exprimait également au nom de l'Association bernoise des polices locales, a lui aussi souligné l'esprit de coopération qui a présidé à l'élaboration du rapport d'évaluation et s'est félicité des perspectives d'amélioration. Dans le même temps, il a fait remarquer avec insistance que les communes avaient besoin de pouvoir compter en temps voulu sur les prestations de sécurité de la Police cantonale. M. Arn a indiqué qu'il incombait maintenant au Grand Conseil de trancher quant aux divergences qui n'ont pas pu être réglées dans le cadre du projet, tout en précisant que ces divergences ne sont pas de nature à altérer la qualité de la coopération.

Les communes davantage associées au pilotage à compter de l'an prochain

Les conclusions de l'évaluation montrent que les problèmes vont croissant en matière de déchets sauvages, de rassemblements de jeunes et d'abus d'alcool sur la voie publique – avec les nuisances sonores que cela génère –, ainsi qu'en matière d'irrespect des règles de circulation routière. Les conclusions font en outre apparaître une propension accrue à la violence dans les villes lors des manifestations. C'est pourquoi certaines communes souhaitent que la police en uniforme soit plus présente et demandent à avoir plus d'influence sur le pilotage des interventions. Des mesures d'optimisation ont été élaborées dans ce domaine ; elles devraient être rapidement mises en œuvre afin que les communes puissent être davantage associées au pilotage dès l'an prochain.

Par contre, aucune solution définitive n'a pu être trouvée pour les communes en ce qui concerne la définition des prestations fondamentales, à laquelle est associé le financement des besoins de base des communes. Il en va de même pour l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution, ainsi que pour l'extension générale des compétences communales aux amendes d'ordre. Toutes ces questions devront faire l'objet d'un débat politique dans le cadre d'une réorganisation de la législation. La Direction de la police et des affaires militaires prévoit donc de réviser la loi sur la police d'ici à 2016.

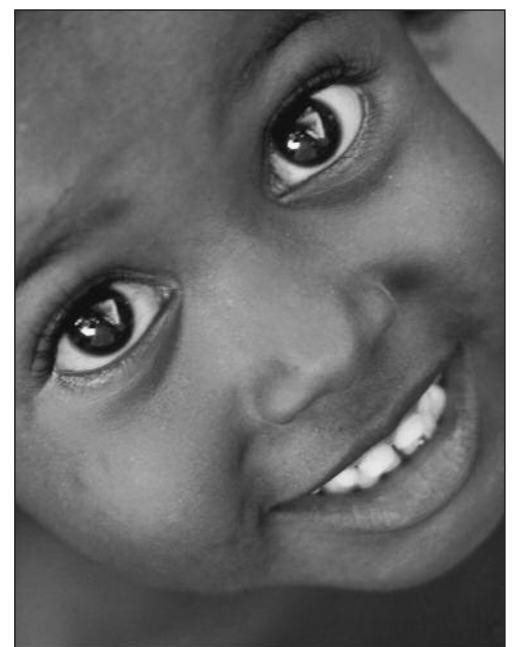
Suite des opérations

Le Conseil-exécutif va porter le rapport sur l'évaluation du projet « Police Bern » à la connaissance du Grand Conseil, qui l'examinera lors de sa session de septembre prochain. Le parlement cantonal a institué une commission spéciale pour procéder à l'examen préliminaire du rapport. Cette commission devrait également préavisier la révision de la loi sur la police. Le gouvernement estime que le Grand Conseil profitera du débat politique autour du rap-

port pour définir, au moyen de déclarations de planification, l'orientation à donner à la révision de la loi sur la police.

Une police unique forte de 2500 collaborateurs et collaboratrices

Le Grand Conseil a adopté, en 2003, plusieurs interventions parlementaires réclamant la création, dans le canton de Berne, d'une police unique en uniforme. Appelé aux urnes en mars 2007, le corps électoral a adopté à près de 79% des voix le projet d'intégration des corps de police communale à la Police cantonale. Ce projet a ensuite progressivement été mis en œuvre entre 2008 et 2010. Tous les corps de police communale ont ainsi été intégrés à la Police cantonale, ce qui a porté les effectifs de cette dernière à 2500 personnes. Intitulé « Police Bern », ce projet avait pour objectif de créer une police unique pour tout le territoire cantonal avec, à la clé, l'unification du commandement et de la formation. La fusion de toutes les forces de police a dégagé des synergies qui ont renforcé la présence policière au profit des communes.



Chaque minute dans
le monde, un enfant perd
la vue !

Offrez la vue avec
seulement 50 francs !

cbm
mission chrétienne
pour les aveugles

www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zürich

